



Commission des dynamiques territoriales

010 - Gestion Financière

Proposition d'une stratégie de développement des activités du Laboratoire Départemental d'Analyses et de tarifs concernant de nouvelles analyses

Rapport n° CD/2017/005

Service Chef de file :

L3 - Laboratoire Départemental d'Analyses

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin (LDA67) est un outil départemental au service de la sécurité et de la veille sanitaire, reconnu par les pouvoirs publics et partenaires privilégiés du monde agricole, des directions départementales des populations et des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Face au contexte concurrentiel qui ne cesse de se durcir au plan national dans le domaine de l'analyse sanitaire, le LDA67 propose au Conseil Départemental du Bas-Rhin de décider d'approuver la poursuite de sa stratégie de développement prospectif et de diversification d'activités.

Cette stratégie de développement a pour objectif de pouvoir être accrédité et reconnu dans de nombreux domaines, toujours au service de la sécurité sanitaire des Bas-Rhinois.

En 2016, le LDA67 a atteint un niveau historique de recettes, lui permettant ainsi de contenir ses charges à un niveau extrêmement faible, et témoignant ainsi de sa capacité à mener des prestations de qualité dans un champs large de domaines (santé animale des élevages, sécurité alimentaire du consommateur, santé des végétaux vis-à-vis des phytopathogènes et la santé environnementale liée à la qualité des sols et de l'air intérieur).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver la poursuite de cette stratégie de développement ainsi que d'approuver le déploiement de nouvelles analyses et les tarifs y afférant.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin participe, dans le cadre de ses missions à la :

1. Protection de la santé animale :
 - au suivi sanitaire des élevages du département en termes de diagnostic des maladies réputées légalement contagieuses ;
 - au suivi des maladies à incidence économique ;

2. Protection de la santé publique :
 - au diagnostic des zoonoses ;
 - au diagnostic des pathogènes liés à la sécurité alimentaire ;
3. Protection de l'environnement, au contrôle des phyto pathogènes de quarantaine dans les produits végétaux et dans le contrôle de la qualité de l'air.

L'Etat n'a jamais eu autant besoin de disposer d'un réseau de laboratoires compétents et polyvalents.

En effet, l'année 2016 a été marquée par de nombreuses crises (reprise de la circulation du virus de la Fièvre Catarrhale (FCO) au niveau national depuis décembre, contamination des arbres fruitiers par la bactérie Xylella Fastidiosa en Corse, le virus l'Influenza aviaire (IA) dont la circulation a démarré dans le Sud-ouest et qui continue sa progression...).

Le Département du Bas-Rhin conscient des enjeux sanitaires sur son territoire dispose d'un outil dynamique capable de répondre à toute crise dans le champ des missions attribuées. Ainsi, le LDA67 a déjà été en capacité de répondre aux différentes crises citées ci-dessus pour uniquement la région Alsace dans certains cas (FCO, IA) ou au niveau national (enquête Xylella Fastidiosa).

Le LDA67 a réalisé 499 000 € de recettes en 2016 imputables à sa participation à une enquête nationale destinée à la recherche d'une bactérie qui s'attaque à un spectre large de végétaux (arbres fruitiers, oliviers...) et qui sévit dans la région Corse (la bactérie Xylella Fastidiosa). Cette recherche devrait se poursuivre en 2017.

Grâce à ces recettes, le déficit historiquement bas du Laboratoire représente aujourd'hui moins de 70 000€ pour un chiffre d'affaire de 1 200 000 €.

La participation à une enquête nationale n'est pas une première pour le Laboratoire qui a une expérience confirmée en la matière (enquête internationale France-Allemagne-Luxembourg sur la Peste Porcine Classique de 2005-2013, enquête nationale Tuberculose 2006-2007).

Compte tenu que le Département du Bas-Rhin ne se situe pas dans une forte zone d'élevage, **le Laboratoire propose de poursuivre la diversification de ses activités ainsi que sa clientèle** (Etat, artisans, éleveurs, professionnels de l'agroalimentaire, particuliers, institutions, établissements scolaires...) pour faire face aux aléas d'activité, pour optimiser les investissements réalisés et pour répondre à l'enjeu financier qui se pose en tenant compte des contraintes imposées par la Loi NOTRe. En effet, cette dernière exige un maintien des compétences, y compris en l'absence de crise sanitaire.

C'est dans ce contexte qu'**il est proposé au Conseil Départemental de décider d'autoriser le Laboratoire à continuer de mener une stratégie de développement de ses activités**, pour ses usagers, au travers de nouvelles analyses dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ce développement du Laboratoire s'inscrirait également dans la recherche de prestations annexes afin de répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour conforter ses compétences face aux risques potentiels susceptibles de menacer le territoire.

Ainsi, depuis le début de l'année 2017, le Laboratoire répond aux demandes des services de l'Etat dans le territoire alsacien pour le dépistage du virus de la Fièvre catarrhale ovine (FCO), un enjeu sanitaire d'autant plus important pour le Laboratoire du Bas-Rhin que son homologue dans le Haut-Rhin a fait le choix d'abandonner la recherche en ce domaine.

Le maintien de cette compétence par le Laboratoire du Bas-Rhin relève d'une responsabilité liée à la maîtrise du risque sur le territoire, ainsi que d'une prise de conscience liée à l'émergence de nouveaux pathogènes susceptibles d'en menacer la sécurité.

Le Laboratoire s'efforce donc de proposer à tous ses clients qu'ils soient donneurs d'ordre, partenaires ou usagers, des prestations adaptées à leurs besoins dans le respect de la réglementation et de la feuille de route définie par l'assemblée départementale.

Le développement de ces nouvelles prestations permettrait, en outre, de répondre aux marchés relatifs aux plans de surveillance et de contrôle (PSPC) organisés par les services de l'Etat.

Ces PSPC évoluent régulièrement en fonction du contexte sanitaire. Par ailleurs, ces nouvelles prestations ne nécessitent pas de compétences supplémentaires en matière de ressources humaines, ni de nouveaux investissements.

L'objectif final qu'il est proposé de fixer au LDA est d'être l'outil de prévention sanitaire le plus dynamique dans la région Grand-Est, ainsi que de poursuivre sa démarche de réduction du déficit lié aux analyses de service public.

En effet, seule une augmentation du volume d'activité est en capacité de répondre au second objectif.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver le développement de nouvelles analyses ainsi que de décider de l'application des tarifs y afférant.

La tarification qu'il est proposé d'appliquer pour ces nouvelles analyses est précisée dans l'annexe jointe au présent rapport. Elle est définie à partir de la comptabilité analytique mise en place par le Laboratoire Départemental d'Analyses permettant la prise en compte et la justification des coûts directs et indirects relatifs à chaque prestation. En effet, les charges directes tiennent compte du coût des consommables utilisés et du coût de la main d'œuvre. Les charges indirectes quant à elles prennent en compte toutes les autres charges de fonctionnement (loyer, consommation d'énergie, etc...).

Ces tarifs resteraient en vigueur jusqu'à une éventuelle réévaluation qui serait décidée par l'Assemblée plénière en prenant en compte l'affectation des charges directes par secteur d'activité et la répartition des charges indirectes inhérentes aux secteurs supports.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L2215-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la poursuite de la stratégie de développement prospectif et de diversification des activités du Laboratoire Départemental d'Analyses;

- d'approuver le développement de nouvelles analyses;

- de fixer, conformément au document annexé à la présente délibération, les tarifs (hors taxes) des nouvelles prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Ces tarifs s'appliqueront dès cette délibération rendue exécutoire.

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY